COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

T-ES(2013)15_fr

6 février 2014

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES)

Rapport

7e réunion
Madrid, 9 décembre 2013

Etabli par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

1. Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 7e réunion le 9 décembre 2013, à Madrid. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe I. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II.

1. Ouverture de la réunion et rapport sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote

2. M. RUELLE, Président du Comité de Lanzarote, ouvre la séance en remerciant les autorités espagnoles d'accueillir la réunion.

3. Le Comité prend acte de l'état d'avancement du processus de ratification de la Convention de Lanzarote par Monaco[1].

4. En outre le Comité prend acte des difficultés rencontrées par plusieurs Parties à la Convention pour recueillir des informations auprès de tous les acteurs concernés en vue de répondre aux questions pour le **1er cycle de suivi**. Il confirme, néanmoins, le maintien du **délai** fixé à sa 5e réunion pour la soumission de ces réponses (à savoir le **31 janvier 2014**).[2]

5. Le Comité répète qu'il juge très important de recevoir des contributions au processus de suivi de la part d'ONG également et se réjouit que plusieurs antennes nationales de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et de la Fédération « Missing Children Europe » aient promis de répondre aux questionnaires.

6. Il est rappelé que les ONG nationales peuvent aussi répondre aux questionnaires de leur propre initiative ou à l'invitation d'un membre du Comité de Lanzarote. Les réponses des ONG nationales peuvent être soumises soit directement au Secrétariat de Lanzarote (lanzarote.committee@coe.int), soit par l'intermédiaire du membre du Comité en question. Lorsque c'est le Secrétariat qui reçoit directement les réponses, le membre du Comité de Lanzarote concerné en est informé.

7. De plus, le Comité demande au Secrétariat de se mettre en rapport avec son Bureau le **3 février 2014** pour l'informer du nombre de Parties ayant répondu aux questionnaires ainsi que du nombre de représentants de la société civile y ayant répondu, en précisant au titre de quel Etat partie ils l'ont fait et en indiquant si les informations reçues permettent au Comité de commencer ses activités de suivi. Si tel n'est pas le cas, il confie au Bureau le soin de prendre la décision sur les mesures à prendre.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

8. Avant un échange de vues sur les méthodes de travail susceptibles d'être adoptées pour mener à bien le premier cycle de suivi de la Convention de Lanzarote, le Comité confirme que ce cycle concerne les 26 Etats parties suivants : Albanie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Italie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Turquie et Ukraine.

[1] Des informations sur les nouvelles signatures/ratifications sont régulièrement publiées à la une de l'actualité de la page web de la Convention de Lanzarote (www.coe.int/lanzarote). Un tableau à jour des signatures/ratifications et la liste des déclarations et réserves à la Convention de Lanzarote sont disponibles sur la page web du Bureau des traités du Conseil de l'Europe (http://conventions.coe.int).

[2] Voir la décision 5, 5e réunion, document T-ES(2013)08 disponible à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T-ES(2013)08%20List%20of%20decision%205th%20meeting_final_fr.pdf

9. Cependant, toute autre Partie qui n'est pas tenue de participer au premier cycle de suivi en vertu de la Règle 24§4 peut être intégrée dans le cycle si elle répond au questionnaire thématique en même temps que les 26 Parties mentionnées ci-dessus.

10. Il convient, en outre, de rappeler qu'un Etat partie à la Convention qui ne fait pas l'objet d'un suivi dans le cadre d'un cycle donné (Règle 24§4) participe pleinement à l'élaboration et à l'adoption des rapports de mise en œuvre établis par le Comité pour ledit cycle de suivi (Règle 27)[3].

Echange de vues sur le document de travail T-ES(2013)13[4]

11. M[me] SCAPPUCCI, Secrétaire du Comité de Lanzarote, rappelle brièvement comment procèdent les autres mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe (ceux qui sont mentionnés dans l'annexe au document de travail). Elle résume ensuite les diverses suggestions formulées dans le document de travail T-ES(2013)13, à savoir confier la rédaction préliminaire à un ou plusieurs rapporteur(s) ou bien à un ou plusieurs groupe(s) de travail/au Bureau ou encore à des consultants indépendants.

12. Elle rappelle, en outre, qu'à ses 5[e] et 6[e] réunions, le Comité a décidé de scinder le thème du suivi en deux sous-thèmes[5]. En conséquence, au cours de la première moitié du premier cycle de suivi, il examinera le cadre pénal et les procédures judiciaires y afférentes concernant les abus sexuels dans le cercle de confiance dans l'ensemble des Etats participant au cycle. La seconde moitié du premier cycle de suivi sera consacrée à l'évaluation des structures, mesures et processus mis en place pour prévenir et protéger les enfants d'abus sexuels dans le cercle de confiance dans les mêmes Parties[6]. Il convient de garder à l'esprit ces dispositions au moment de déterminer la méthode de travail la plus appropriée pour mener à bien cette tâche.

13. A cet égard et pour faciliter l'analyse par le Comité des réponses aux questionnaires, le Secrétariat est invité à rassembler les réponses conformément au calendrier indicatif du premier cycle de suivi (voir annexe III). Plus précisément, il est décidé que, pour sa première réunion de 2014, le Secrétariat compilera, en temps utile avant la réunion, les réponses aux questions 1, 3, 5 et 6 du questionnaire « Aperçu général ». De même, il compilera ensuite, en temps voulu avant la deuxième réunion de 2014, les réponses aux questions 1, 10, 11 et 12 du questionnaire thématique (ainsi que les réponses au questionnaire général nécessaires pour comprendre et compléter les réponses aux questions 1, 10, 11 et 12). De plus, il est souligné qu'en tout cas, les réponses des Etats parties aux questionnaires seront publiées sur la page web www.coe.int/lanzarote peu de temps après avoir été reçues.

14. Le Comité souligne qu'il est prêt à se charger, avec l'aide du Secrétariat, de la rédaction des rapports de mise en œuvre prévus par la Règle 27. L'option de recruter des consultants indépendants pour rédiger ces rapports est donc exclue. Le Comité écarte également la possibilité de charger son Bureau de le faire. En fait, il préfère que des tâches précises soient réparties entre le plus grand nombre possible de ses membres en s'efforçant de tirer le meilleur parti de la diversité de leurs connaissances et expérience. Il souligne, en outre, qu'il apprécie et encourage la contribution des participants et des observateurs. Par conséquent, l'échange de

[3] Voir le rapport de la 6[e] réunion du Comité de Lanzarote, paragraphe 15 (document T-ES(2013)12) disponible à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T-ES(2013)12Report6thMeeting_fr.pdf

[4] Le document est disponible à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/T_ES/T-ES(2013)13SuggestionsMonitoringWorkingMethods_fr.pdf

[5] Voir le rapport de la 6[e] réunion du Comité de Lanzarote, paragraphes 18 à 20 (document T-ES(2013)12, voir le lien ci-dessus).

[6] La première moitié du cycle sera achevée d'ici l'automne 2015 tandis que la seconde moitié durera jusqu'à fin 2016 (voir Annexe III).

vues sur les méthodes de travail porte essentiellement sur la question de savoir s'il vaut mieux désigner des rapporteurs thématiques pour mener à bien la tâche rédactionnelle ou s'il est préférable de créer de petits groupes de rédaction pour ce faire.

15. Ceux qui sont favorables à la création de petits groupes de rédaction suggèrent que ces groupes réunissent des représentants des Parties ayant des caractéristiques juridiques ou géopolitiques communes. Il est, toutefois, souligné que cela serait contraire à la décision du Comité d'évaluer toutes les Parties en même temps.

16. Ceux qui sont favorables à la désignation d'un rapporteur pour certaines parties du rapport de mise en œuvre (correspondant à l'évaluation des réponses à une question ou à une série de questions) soulignent que si le Secrétariat élaborait des avant-projets que les rapporteurs examineraient et complèteraient ensuite, les projets comprendraient, dès le début, une approche comparative de toutes les Parties. Le rapporteur serait chargé de présenter le projet au Comité qui serait tenu de finaliser et d'adopter, dans un premier temps, les diverses parties du rapport et, dans un second temps, le rapport dans son ensemble.

17. Au terme des discussions sur les possibilités envisagées ci-dessus, le Comité décide que ses rapports de mise en œuvre (Règle 27) seront élaborés par des rapporteurs avec le concours du Secrétariat. En outre, il juge préférable de désigner plus d'un rapporteur pour un thème donné (question/série de questions) et invite les membres, les participants et/ou les observateurs du Comité, dont les représentants des ONG, à se porter volontaires pour faire office de rapporteur.

18. Enfin, il charge son Bureau de veiller à ce que les rapporteurs désignés représentent, dans toute la mesure du possible, la diversité des systèmes juridiques des Parties à la Convention et des approches représentées au sein du Comité (juridique, sociale, non-gouvernementale), tout en respectant l'équilibre entre les femmes et les hommes.

Règle 21 : Rapports périodiques au Comité des Ministres

19. M[me] SCAPPUCCI attire l'attention du Comité sur la Règle 21 selon laquelle « le Comité de Lanzarote informe régulièrement et au moins une fois par an le Comité des Ministres de l'état de ses travaux ».

20. Le Comité convient que ces rapports factuels périodiques devront être présentés sous forme écrite (2 ou 3 pages maximum). Ils devront être établis par le Secrétariat et finalisés par le Bureau ; ils seront dorénavant publiés chaque année, en juin dans la mesure du possible, de manière à ce qu'ils aient un impact sur les discussions budgétaires.

3. Activités de renforcement des capacités et échange d'informations

Informations sur la Conférence de Madrid relative à la « Prévention des abus sexuels à l'encontre des enfants »

21. M. POUTIERS, Cosecrétaire du Comité de Lanzarote, présente le dernier programme de la Conférence qui aura lieu à partir du lendemain pour un jour et demi à Madrid, dans le cadre des activités de renforcement des capacités du Comité[7].

22. Dans ce contexte, il précise également que tous les membres, participants et observateurs sont invités par les autorités espagnoles à un déjeuner-buffet au ministère de la

[7] Toutes les informations sur la Conférence sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/goodpractices_FR.asp

Justice où une manifestation nationale d'une journée sur la Convention de Lanzarote est organisée parallèlement à la réunion du Comité. Le Comité remercie les autorités espagnoles et se félicite de la possibilité d'avoir un échange de vues sur la Convention de Lanzarote avec les participants à la réunion espagnole.

23. M. POUTIERS attire, en outre, l'attention du Comité sur la projection en soirée du film « *No Tengas Miedo* », qui sera suivie d'un débat avec le réalisateur, M. ARMENDÁRIZ. Il souligne que cette activité est ouverte à tous les membres, participants et observateurs du Comité ainsi qu'aux participants à la réunion espagnole mentionnée ci-dessus.

Informations actualisées sur les initiatives de la Campagne UN sur CINQ

24. M. GHILETCHI de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe informe le Comité de Lanzarote que, depuis sa dernière réunion, le Réseau des Parlementaires de référence a tenu une réunion extraordinaire le 13 novembre 2013, à Genève, sur le thème « Faire avancer la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants au niveau mondial – Partager l'expérience européenne »[8]. Il souligne, en outre, que le 29 janvier 2014, se tiendra une réunion conjointe du Réseau des Parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence ». Il fait observer que cette réunion, qui se tiendra à Strasbourg, sera axée sur l'exploitation sexuelle des filles.

4. Questions diverses

25. Le Secrétariat informe le Comité que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a invité tous les présidents des mécanismes de suivi de l'Organisation à un déjeuner de travail qui se tiendra le 17 décembre 2013, à Strasbourg. Etant donné que le Président du Comité n'est pas en mesure d'y participer, le Comité désigne son vice-président, M. GUÐBRANDSSON, pour le représenter ; il convient que M. GUÐBRANDSSON devra souligner, en particulier, le double rôle du Comité (assurer le suivi et le renforcement des capacités), l'approche thématique et comparative choisie pour le premier cycle de suivi et la question de la coordination et de la coopération avec d'autres mécanismes qui s'occupent de sujets se recouvrant partiellement.

26. A la demande de M. MORARU représentant la République de Moldova, le Comité décide de tenir, lors d'une prochaine réunion, un échange de vues sur l'éventuelle transposition dans le droit et la pratique de l'Article 23 (« Sollicitation d'enfants à des fins sexuelles ») de la Convention de Lanzarote. Dans l'intervalle, les Parties sont invitées à adresser au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) le texte (en anglais ou en français) des dispositions transposant l'Article 23 de la Convention dans leurs systèmes juridiques respectifs.

Dates des prochaines réunions

27. Le Comité décide d'inviter dorénavant Interpol et Europol à ses prochaines réunions conformément à la Règle 2.2.2 (« Participants »).

28. Le Comité note que ses prochaines réunions se tiendront comme suit :
- 8-10 avril 2014 ;
- 9-11 septembre 2014 ;
- 9-11 décembre 2014 (à confirmer).

[8] Il est rappelé que la liste complète des réunions et des thèmes examinés est disponible à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/pace/meetings_FR.asp. En outre, les procès-verbaux des réunions du Réseau sont disponibles sur demande (lanzarote.committe@coe.int).

Annexe I : Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote
   - Echange de vues sur le document de travail T-ES(2013)13
   - Règle 21 : Rapports périodiques au Comité des Ministres

3. Activités de renforcement des capacités et échange d'informations
   - Informations sur la Conférence de Madrid « Prévention des abus sexuels à l'encontre des enfants »
   - Informations sur les initiatives de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe

4. Questions diverses

5. Dates des prochaines réunions
   - 8-10 avril 2014 ;
   - 9-11 septembre 2014 ;
   - 9-11 décembre 2014 (à confirmer).

Annexe II : Liste des participants

STATE PARTIES / ETATS PARTIES

ALBANIA / ALBANIE
Miranda PASHAJ
Director
State Agency on protection of Children's Rights
Ministry of Social Welfare and Youth

AUSTRIA / AUTRICHE
Ms Martina KLEIN
Legal Adviser
Directorate General for Criminal Law
Federal Ministry of Justice

BELGIUM / BELGIQUE
Ms Vicky DE SOUTER
(*Apologised / Excusée*)
Attachée Juriste
Direction générale de la Législation et des Droits et Libertés Fondamentaux

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE
Ms Tijana BOROVCANIN-MARIC
(*Apologised / Excusée*)
Ministry for Human Rights and Refugees

Ms Irena PENĆ
Senior Advisor
Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIA / BULGARIE
**No nomination / Pas de nomination

CROATIA / CROATIE
Ms Sanja NOLA
Assistant Minister
Directorate for Criminal Law
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK
Mr Ketilbjørn HERTZ
(*Apologised / Excusé*)
Legal Adviser, Deputy Head of the Criminal Law Division
Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE
Mr Jaakko HALTTUNEN
Deputy Director
Legal Service
Unit for Human Rights Courts and Conventions
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE
M. Eric RUELLE
(*Chairperson / Président*)
Magistrat, Premier vice-président
Tribunal de grande instance de Meaux

M. Francis STOLIAROFF
Adjoint à la chef de la mission pour les négociations
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la justice

GREECE / GRÈCE
Mr George NIKOLAIDIS
Director
Department of Mental Health and Social Welfare
Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect

ICELAND / ISLANDE
Mr Bragi GUÐBRANDSSON
(Vice *Chairperson / Vice-Président*)
General Director
Government Agency for Child Protection

ITALY / ITALIE
Mr Michele PALMA
(*Apologised / Excusé*)
Director General of the International Affairs and Social Intervention Service
Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

Ms Tiziana ZANNINI
Head of the Division for General and Social Affairs
Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

LITHUANIA / LITUANIE
Ms Asta ŠIDLAUSKIENE
Expert
Child Division
Family and Communities Department
Ministry of Social Security and Labour

LUXEMBOURG
M. Claude JANIZZI
(*Member of the Bureau / Membre du Bureau*)
Maître en psychologie
Conseiller de direction première classe
Ministère de la Famille et de l'Intégration

MALTA / MALTE
Ms Lorna MUSCAT
(*Member of the Bureau / Membre du Bureau*)
(*Apologised / Excusée*)
Head of Office
Office of the Commissioner for Children

Mr Charlie AZZOPARDI
Systemic Psychotherapist, Couple & Family Therapist
Institute of Family Therapy

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA
Ms Tatiana ŢURCAN
(*Apologised / Excusée*)
Head of EU Integration Unit
General Department for International Relations and EU Integration
Ministry of Internal Affairs

Mr Eugeniu MORARU
Head of the Centre for Combating Cyber Crimes
General Police Inspectorate
Ministry of Internal Affairs

MONTENEGRO
Ms Svetlana SOVILJ
Senior Adviser for Child Protection
Ministry of Labour and Social Welfare

NETHERLANDS / PAYS-BAS
Mr Erik PLANKEN
(*Apologised / Excusé*)
Policy Advisor
Law Enforcement Department
Ministry of Security and Justice

PORTUGAL
Ms Cláudia MADURO REDINHA
(*Apologised / Excusée*)
Legal Adviser
Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

Ms Maria José CASTELLO-BRANCO
Legal Adviser
Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE
Ms Alina ION
(*Apologised / Excusée*)
Legal Adviser
Department for Drafting Legislation
Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE
Mr Alexander FIRSAKOV
Expert
International Legal Department
Ministry of the Interior

SAN MARINO / SAINT-MARIN
Mme Maria Domenica MICHELOTTI
(*Apologised / Excusée*)
Département pour l'Egalité des Chances

SERBIA / SERBIE
Mr Stevan POPOVIĆ
Independent adviser
Ministry of Labour, Employment and Social Policy

SLOVENIA / SLOVÉNIE
Mr Miha MOVRIN
(*Apologised / Excusé*)
Senior Advisor
Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE
Ms Almudena DARIAS DE LAS HERAS
(*Apologised / Excusée*)
Deputy Secretary General
Justice Matters with EU and International Organisations
Ministry of Justice

Ms Silvia NEGRO ALOUSQUE
Head of Service
Ministry of Justice

SWEDEN / SUÈDE
Mr Mihail STOICAN
(*Apologised / Excusé*)
Division for Criminal Law
Ministry of Justice

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / « L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »
**No nomination / Pas de nomination

TURKEY / TURQUIE
Mr Muhammed ZEKI TEMEL
Rapporteur Judge
General Directorate of International Law and External Relations
Ministry of Justice

UKRAINE
Ms Svitlana ILCHUK
(*Apologised / Excusée*)
Deputy Director
Department of Family and Children
Ministry of Social Policy

OTHER MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE / AUTRES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ANDORRA / ANDORRE
Mme Rebeca ARMENGOL ASENJO
Psychologue
Département responsable de l'aide sociale à l'enfance et à la famille
Ministère de la Santé et du Bien-être social

Mme Aurembiaix SEMIS FOIXENCH
Travailleur social
Département responsable de l'aide sociale à l'enfance et à la famille
Ministère de la Santé et du Bien-être social

ARMENIA / ARMÉNIE
**No nomination / Pas de nomination

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN
Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA
Head of the Department of the Regional (Children & Family Support) Centres
State Committee on Family, Women and Children Affairs

CYPRUS / CHYPRE
Ms Hara TAPANIDOU
(*Apologised / Excusée*)
Head of Department for Family and Child Affairs
Social Services
Ministry of Labour and Social Affairs

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
**No nomination / Pas de nomination

ESTONIA / ESTONIE
Ms Ann LIND
Advisor
Department of Children and Families
Ministry of Social Affairs

GEORGIA / GÉORGIE
Ms Nino KEVKHISHVILI
Chief specialist
Administration Legal Department
Ministry of Internal Affairs

GERMANY / ALLEMAGNE
**No nomination / Pas de nomination

HUNGARY / HONGRIE
**No nomination / Pas de nomination

IRELAND / IRLANDE
**No nomination / Pas de nomination

LATVIA / LETTONIE
Ms Evita MIEZANE
Legal Adviser
Criminal Law Department
Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN
Ms Marion MALIN
(*Apologised / Excusée*)
Diplomatic Officer, Second Secretary
Office for Foreign Affairs

MONACO
Mme Justine AMBROSINI
Secrétaire des Relations Extérieures
Direction des Affaires Internationales
Ministère d'Etat

NORWAY / NORVÈGE
**No nomination / Pas de nomination

POLAND / POLOGNE
**No nomination / Pas de nomination

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE
**No nomination / Pas de nomination

SWITZERLAND / SUISSE
Ms Anita MARFURT
Juriste Droit pénal international
Unité Droit pénal international
Office fédéral de la justice - OFJ
Département fédéral de justice et police - DFJP

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI
Mr Wayne JONES
(*Apologised / Excusé*)
Safeguarding Policy Advisor
Safeguarding and Public Protection Unit
Home Office

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE
**No nomination / Pas de nomination

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE
**No nomination / Pas de nomination

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
**No nomination / Pas de nomination

CANADA
**No nomination / Pas de nomination

JAPAN / JAPON
**No nomination / Pas de nomination

MEXICO / MEXIQUE
**No nomination / Pas de nomination

* * * * *

STATE HAVING REQUESTED ACCESSION TO THE CONVENTION / ETAT AYANT DEMANDE D'ADHERER A LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC
M. Mohammed AIT AAZIZI
Directeur
Protection de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées
Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social

M. Imad EL HAJJAJI IDRISSI
Administrateur
Division de l'Enfance
Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social

Mme Hayat ATHMANE
Administrateur Adjoint
Division de l'Enfance
Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social

* * * * *

INTERNATIONAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NON-GOUVERNEMENTALES

UNICEF
Ms Martha SANTOS
(*Apologised / Excusée*)
Programme Manager, CEE/CIS Regional Office
United Nations Children's Fund (UNICEF)
Geneva

UNHCR
Mr Samuel BOUTRUCHE ZAREVAC
(*Apologised / Excusé*)
Legal Associate
UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

ECPAT INTERNATIONAL
Ms Katlijn DECLERCQ
(*Apologised / Excusée*)
Western Europe Regional Representative
ECPAT Belgium

TERRE DES HOMMES INTERNATIONAL FEDERATION
Ms Eylah KADJAR-HAMOUDA
(*Apologised / Excusée*)
Head of International Secretariat

Ms Federica GIANNOTTA
(*Apologised / Excusée*)
Advocacy and Rights of the Child
Terre des Hommes Italy

eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety Online)
Mr Tiziano BLASI
(*Apologised / Excusé*)
Network Coordinator

MISSING CHILDREN EUROPE
Mr Francis HERBERT
Legal Counsel

* * * * *

COUNCIL OF EUROPE BODIES / ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly (PACE) / Assemblée parlementaire (APCE)
Mr Valeriu GHILETCHI
First Vice-Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development
Member of the PACE and of the Network of Contact Parliamentarians in combating sexual violence against children

Congress of Local and Regional Authorities / Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
(*Apologised / Excusé*)

Governmental Committee of the European Social Charter and the European Code of Social Security (T-SG) / Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (T-SG)
Mme Jacqueline MARECHAL
Chairperson / Présidente

Steering Committee for Human Rights (CDDH) / Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)
M. Joan FORNER ROVIRA
(*Apologised / Excusé*)
Représentant Permanent Adjoint
Représentation Permanente d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

European Committee on Crime Problems (CDPC) / Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)
**No nomination / Pas de nomination

European Committee on Legal Cooperation (CDCJ) / Comité européen de coopération juridique (CDCJ)
**No nomination / Pas de nomination

European Committee for Social Cohesion (CDCS) / Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS)
Ms Odete SEVERINO
Head of International Relations Unit
Strategic and Planning Office
Ministry of Solidarity and Social Security
Lisbon, Portugal

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe
M. Michel JULIEN

* * * * *

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
Ms Jannick DEVAUX
Project Manager / Chargée de Projet
Network to stop sexual violence against children / Réseau contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities / Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Current Affairs Committee / Commission des questions d'actualité
Ms Joanne HUNTING
(*Apologised / Excusée*)
Co-secretary of the Committee / Co-secrétaire de la Commission

Directorate General of Human Rights and Rule of Law / Direction Générale des droits de l'Homme et de l'Etat de droit

Children's Rights Division / Division des droits des enfants
Ms Regína JENSDÓTTIR
(*Apologised / Excusée*)
Head of Division, Executive Secretary of the Lanzarote Committee / Chef de Division, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote

Ms Gioia SCAPPUCCI
Secretary to the Lanzarote Committee / Secrétaire du Comité de Lanzarote

Mr Mikaël POUTIERS
Co-Secrétaire du Comité de Lanzarote / Co-secrétaire du Comité de Lanzarote

Ms Corinne CHRISTOPHEL
Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes
Ms Beth GELB
Ms Jolyn JEELOF
Ms Christine LIBERAS
Mr Claude LORD

Annexe III

1ER CYCLE DE SUIVI – CALENDRIER INDICATIF

sous réserve que le délai fixé pour répondre aux questionnaires (31 janvier 2014) soit respecté[9]

Réunion du Comité	**Réponses aux questions à l'ordre du jour de la réunion**
8-10 avril 2014	Tour d'horizon des réponses au Questionnaire « Aperçu général » (QAG) – au moins questions 1, 3, 5 et 6
1er sous-thème / 1re partie du rapport de mise en œuvre	
9-11 septembre 2014	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) – 10 (infraction pénale d'abus sexuels) – 12 (circonstances aggravantes) – 1 (collecte de données) – 11 (responsabilité des personnes morales)
9-11 décembre 2014 (à confirmer)	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) – 13 (intérêt supérieur de l'enfant pendant les enquêtes et les poursuites pénales) – 14 (enquêtes et poursuites adaptées aux enfants) – 9.a (garanties juridiques pour aider et protéger la victime)
Printemps 2015	Evaluation du projet de rapport de mise en œuvre concernant le 1er sous-thème
Automne 2015	Finalisation et adoption du rapport concernant le 1er sous-thème (= 1re partie du rapport de mise en œuvre)
2e sous-thème / 2e partie du rapport de mise en œuvre	
Fin 2015	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) – 4 (stratégies de sensibilisation) – 2 (éducation des enfants) – 7 (programmes d'intervention préventive) – 6 (participation des enfants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes)
Printemps 2016	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) – 3 (recrutement et contrôle préalable) – 5 (formation spécialisée) – 8 (signalement des soupçons) – 9.b (interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole)
Automne 2016	Evaluation du projet de rapport concernant le 2e sous-thème (= 2e partie du rapport de mise en œuvre)
Fin 2016 / (début 2017)	**Finalisation et adoption du 1er rapport de mise en œuvre du suivi** (fusion des deux parties du rapport, dont une éventuelle version actualisée de la 1re partie).

[9] Le rythme auquel le Comité mènera ses travaux variera selon que les réponses reçues seront complètes ou qu'il faudra demander des éclaircissements/informations complémentaires. Il variera aussi selon qu'il y aura ou non des candidats à la fonction de rapporteur pour élaborer les diverses parties/subdivisions du rapport de mise en œuvre.